

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 septembre 2022	N° 2022-516

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45
M. Christian BAGATE à partir de 19h20
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40
M. Max COLES à partir de 17h40
M. FLORIAN à partir de 16h20
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 18h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30
M. POIGNONEC à partir de 17h30
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 septembre 2022	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2022-516</i>

Economie sociale et solidaire - Soutien métropolitain au programme d'action 2022 et soutien pluriannuel au programme d'investissement immobilier en faveur de l'association Le Garage moderne - Conventions - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation du Garage moderne

Le Garage Moderne est un tiers-lieu hybride et précurseur, situé au 1 rue des étrangers à Bordeaux, dans le quartier de Bacalan. C'est un espace dans lequel s'imbriquent des activités de fabrication, de réparation et une vie culturelle et sociale dense ;

C'est également un lieu de mixité et de lien social, mêlant activités relevant de l'utilité sociale et d'autres relevant d'actions culturelles.

L'association Le Garage Moderne porte la gestion de l'espace et la majorité des activités. Elle est associée à d'autres entités résidentes qui concourent à la vie du lieu : des entreprises, des artistes, des associations qui ont en commun d'aimer les porosités et les voisinages improbables.

Depuis la création de l'association Garage moderne au début des années 2000 à Bordeaux, les étapes du déploiement de son activité sont les suivantes :

- 2000 : création du Garage Moderne, garage de mécanique générale sous forme associative, avec la volonté de mettre à disposition un lieu hybride, ouvert sur l'extérieur avec une vocation culturelle (expositions, concerts),
- 2009 : Création d'un Atelier chantier d'insertion (ACI) d'entretien réparation de vélos (en partenariat avec la Ville de Bordeaux),
- 2011 : signature d'un bail emphytéotique pour une durée de 18 ans avec la Ville de Bordeaux pour le local situé au 1 rue des Etrangers (quartier de Bacalan). Ce bail a été assorti d'une obligation de réaliser des travaux de mise aux normes,
- 2017-2018 : restructuration de la gouvernance de la structure et diversification des activités du Garage moderne (réparation auto et vélos, lieu culturel, accueil d'associations, restauration sociale),
- 2019-2020 : présentation du projet d'investissement dans la réhabilitation des locaux : il s'agit d'un projet de rénovation ambitieux imaginé avec la nouvelle équipe salariée et l'architecte Nicole Concordet (références : Lieu Unique à Nantes et Cité Claveau). Dans le même temps s'est créée une nouvelle activité de préparation de repas livrés aux plus démunis durant la crise sanitaire en coopération avec de nombreux acteurs ESS (exemple de résilience associative et d'utilité des tiers-lieux durant la crise sanitaire),
- 2021 : démarrage du tour de table financier pour le projet d'investissement

immobilier, avec sollicitation de la Ville de Bordeaux (affaires culturelles) et Bordeaux Métropole (Economie sociale et solidaire – ESS), et discussions avec la Ville sur un renouvellement de la durée du bail emphytéotique,

- 2022-2023 : Travaux de réhabilitation du Garage moderne, jusqu'à réouverture.

Bordeaux Métropole accompagne le Garage moderne annuellement avec un financement de fonctionnement via l'ESS, avec des aides de 30 000 € en 2018, 15 000 € en 2019 et 30 000 € en 2020 et 2021.

La structure a également perçu des aides financières via le contrat de ville entre 2017 et 2020, ainsi que des aides du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) en 2019.

Plan d'actions 2022 du Garage moderne

Créé en 2000, Le Garage moderne est un garage associatif, participatif et culturel situé au cœur du quartier de Bordeaux maritime. Il met à disposition de ses adhérents ses outils et le savoir-faire de ses mécaniciens professionnels pour l'entretien et la réparation des véhicules (automobiles et vélos). Dans le même temps, le Garage moderne propose des expositions, concerts, spectacles au sein de ses locaux.

Il attire ainsi un public varié sur la Métropole et même au-delà : personnes passionnées de mécanique automobile ou vélo souhaitant se perfectionner, personnes débutantes souhaitant devenir autonomes sur des opérations d'entretien simples, personnes souhaitant découvrir l'architecture du bâtiment et le fonctionnement de l'association.

Acteur de la cohésion sociale et du développement de l'économie sociale et solidaire dans le quartier de Bordeaux maritime, l'association est pourvoyeur d'emplois et offre un lieu de mixité sociale en cœur de ville.

Il compte sur une équipe de 12 salariés aujourd'hui (pour 10 équivalents temps plein – ETP) :

- 2 coordinateurs généraux,
- 1 responsable d'accueil,
- 1 secrétaire/comptable,
- 4 mécaniciens sur l'atelier automobile,
- 2 mécaniciens sur l'atelier vélo,
- 2 responsables de la Cantine du garage (restauration) et de l'événementiel

Le programme d'actions 2022 du Garage moderne s'oriente en priorité vers un développement des activités automobiles, vélos, de l'événementiel.

Mais ce programme de développement passe aussi par une phase importante qui est celle d'une adaptation du bâtiment actuel rue des Etrangers pour le besoin futur de développement des activités, avec un transfert progressif de celles-ci hors les murs pour laisser place au chantier de réhabilitation du lieu début 2023.

Durant la phase de chantier de réhabilitation du lieu, il est prévu notamment :

- Une programmation d'ateliers et d'activités culturelles temporairement hors les murs, notamment dans d'autres lieux mis à disposition gracieusement par d'autres acteurs associatifs dans le quartier de Bacalan,
- L'ouverture de surfaces d'ateliers de production supplémentaires, notamment pour les activités vélos, sur la commune de Bruges,
- Un maintien de l'activité de base du Garage moderne pendant les travaux de rénovation,
- Une implication des salariés, des membres et de la communauté du Garage moderne dans les opérations de construction.

Projet immobilier du Garage moderne

Les locaux du Garage moderne depuis leur prise à bail emphytéotique en 2011 n'ont pas évolué structurellement et posent régulièrement, pour l'association, le problème de la mise en sécurité des personnes accueillies et de l'impossibilité d'organiser certains événements, n'étant pas classé en établissement recevant du public (ERP).

L'objectif de l'association est de pouvoir se diversifier dans des conditions optimales pour pouvoir exercer ses activités en toute sécurité et en associant ses parties prenantes, notamment dans le cadre de son activité culturelle, mais aussi pour accueillir les publics qui réparent via le Garage moderne leur véhicule léger ou leur vélo.

Cet objectif se matérialise aujourd'hui avec la volonté de l'association de réaliser un projet d'investissement conséquent dans la réhabilitation et la mise aux normes de son site rue des Etrangers à Bordeaux. Ce projet est chiffré à 5 751 545 € hors taxes (HT) avec une maîtrise d'œuvre réalisée et une maîtrise d'ouvrage par l'association elle-même.

La Ville de Bordeaux, qui est par ailleurs bailleur du Garage moderne, a ainsi été sollicitée financièrement début 2021 au titre de sa compétence culturelle pour une aide à l'investissement de 1 500 000 €, un montant qui a été récemment validé dans le Plan pluriannuel d'investissement voté par la Ville.

Elle s'est engagée aux premiers versements des aides à l'investissement, sur la partie des études, lors du Conseil municipal du 12 juillet 2022. Le Garage moderne a fait la demande d'une intervention à même hauteur auprès de Bordeaux Métropole.

L'opération immobilière du Garage moderne est vouée à en conforter la dimension tiers-lieu et lieu hybride, et ainsi accueillir les activités actuelles de l'association (réparation automobile, réparation vélo, restauration) dans de meilleures conditions de travail pour les salariés et d'accueil pour les usagers, à accueillir les structures résidentes du Garage moderne dans des conditions plus confortables, et également à développer de nouveaux pôles d'activités sur site (services mutualisés, FabCity, et activités culturelles).

Cela se matérialise par les pôles suivants :

- **Pôle mobilité** : réparation automobile et réparation vélo, avec développement progressif d'une activité complémentaire de refit de véhicules légers en véhicules électriques,
- **Pôle droits culturels, démocratie et solidarités** : la Cantine (offre de restauration pour les résidents, les salariés et l'aide alimentaire d'urgence pour les plus démunis), Culture garage (salle de spectacle et grand plateau d'accueil de manifestations culturelles), l'accueil des résidents culturels et solidaires (Jeune ballet d'Aquitaine, VoxPopuli et Radio Station essence, Ateliers d'artistes, Base2Vie),
- **Pôle FabCity** (ateliers de fabrication participative et fabrication numérique) : Ateliers modernes (fabrication participative d'objets culturels et d'équipements intérieurs), et accueil des résidents fabricants (Les petits débrouillards et LabX, Ublik, Kedzal et LowTech Bordeaux),
- **Pôle services mutualisés** : Offre de services directement assurée par l'association Garage moderne comme le pilotage du tiers-lieu, l'appui aux résidents pour la veille, le développement de projets et la levée de financements, la gestion de fonctions mutualisées sur site comme la communication, le secrétariat et une offre de conciergerie, l'entretien régulier du bâtiment et la mise en place de provisions pour les travaux de maintenance liés au bâti.

Les surfaces dédiées aux activités après travaux seront les suivantes :

- Atelier automobile : 350 m²,
- Atelier vélo : 440 m²,

- Cantine et aide alimentaire : 200 m²
- Culture garage : 400 m²,
- Services mutualisés, appui et coordination : 40 m²,
- Ateliers modernes : 30 m².

Budget prévisionnel de fonctionnement 2022 du Garage moderne

Pour la réalisation de son plan d'actions 2022 et pour accompagner le Garage moderne dans la phase de transition qu'il va entamer durant la phase travaux, Bordeaux Métropole est sollicitée pour une aide en fonctionnement en 2022 d'un montant de 30 000 € pour un budget prévisionnel de 539 163 €.

Bordeaux Métropole proposant également un financement conséquent par ailleurs dès 2022 pour soutenir le Garage moderne sur son opération immobilière, il s'agit d'une aide en fonctionnement qui ne sera pas renouvelée sur les prochaines années.

Le budget prévisionnel 2022 est détaillé comme suit :

Charges	En €	Recettes	En €	%
Achats	111 457	Ventes de produits et prestations de service	343 448	63,7%
Services extérieurs	41 475			
Autres services extérieurs	34 504	Subventions d'exploitation		
Impôts et taxes	15 200	Etat	37 000	6,8%
Charges de personnel		Région	20 000	3,7%
Rémunérations	272 875	Département	1 500	0,3%
Cotisations	50 334	Bordeaux Métropole	30 000	5,6%
Médecine du travail	7 370	Ville de Bordeaux	45 000	8,3%
Charges financières	4 092	Mécénat	20 000	3,7%
Charges exceptionnelles	1 856			
		Autres produits de gestion courante		
		Cotisations	33 215	6,2%
		Dons	3 500	0,6%
		Reprises sur amortissement	3 000	0,6%
		Transferts de charges	2 500	0,5%
Total (en €)	539 163	Total (en €)	539 163	

Plan d'investissement immobilier du Garage moderne

Le financement de Bordeaux Métropole en investissement immobilier proposé en faveur du Garage moderne s'inscrit dans le cadre d'un pacte financier étalé sur 3 ans comprenant 2022, 2023 et 2024. Le plan d'investissement prévisionnel est détaillé comme suit :

Emplois (En € HT)				Ressources (En € HT)				%
	2022	2023	2024		2022	2023	2024	
Investissements Constructions	1 150 309	3 450 927	1 150 309	Emprunt	200 000			3,5
				Subventions				
				Etat (DRAC)		500 000		8,7
				Région		500 000	500 000	17,4
				Bordeaux Métropole	550 000	450 000	500 000	26,1
				Ville de Bordeaux	500 000	500 000	500 000	26,1
Fonds européens		700 000		12,1				
				Mécénat	351 545			6,1
Sous-totaux	1 150 309	3 450 927	1 150 309	Sous-totaux	1 601 545	2 650 000	1 500 000	
Total (en €) :	5 751 545			Total (en €) :	5 751 545			

Il est précisé que dans le cadre de ce pacte financier entre Bordeaux Métropole et l'association Le Garage moderne, le montant de l'aide a été calculé en se basant sur le Régime cadre exempté de notification de l'Union européenne N° SA.58980.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-1 et L 1511-3,

VU le décret n° 2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'Intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU le Régime cadre exempté de notification de l'Union européenne N° SA.58980,

VU la délibération n°2022-411 du Conseil métropolitain du 7 juillet 2022 relative au plan d'actions 2022-2026 pour répondre aux enjeux des transitions par l'économie, sociale et solidaire,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 05 juillet 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la métropole bordelaise, le développement des lieux hybrides et tiers lieux qui mêlent les activités de l'ESS et les activités de l'économie conventionnelle,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000€ au titre du plan d'actions 2022 de l'association Le Garage moderne.

Article 2 : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 1 500 000€ au titre

du programme immobilier de l'association Le Garage moderne, régi par un pacte financier sur les années 2022, 2023 et 2024.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées, fixant les conditions de versement de la subvention de fonctionnement et de la subvention d'investissement à l'association Le Garage moderne.

Article 4 : d'imputer la dépense de fonctionnement sur l'exercice 2022 au chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Article 5 : d'imputer la dépense d'investissement sur l'exercice 2022 et suivants au chapitre 204, article 2324, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY;

Contre : Madame BONNEFOY, Monsieur DUPRAT, Monsieur RAYNAL, Monsieur SALLABERRY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2022	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Alain GARNIER
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2022	